

Art. 1 - Organisation

- A. Le championnat est ouvert à tous les licenciés masculins FFBSQ. Il se déroule en équipe de cinq pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en quadrettes ou en équipes de 5 pour les divisions régionales 1, 2 et 3, au choix des ligues régionales (ou CSR).
- B. Il se compose de trois divisions nationales et au maximum de trois divisions régionales.
- ✓ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de dix équipes.
 - ✓ La division Nationale 2 est composée de deux poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ La division Nationale 3 est composée de huit poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par la CSNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par la CSNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

- C. Le Championnat de France masculin des Clubs se déroule sur trois journées.

	<u>Divisions nationales</u>	<u>Divisions régionales</u>
1 ^{ère} journée :	14-15 novembre 2026	10-11 octobre 2026
2 ^{ème} journée :	13-14 mars 2027	21-22 mars 2027
3 ^{ème} journée :	29-30 mai 2027	05-06 juin 2027

Art. 2 - Les équipes

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle, une équipe non inscrite la saison précédente.
- B. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.
- C. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- D. **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de dix joueurs** en Nationale 1, 2 et 3 sur l'ensemble de la saison.
Pour les divisions Régionales, chaque quadrette ne pourra pas utiliser plus de 8 joueurs et chaque équipe de 5 ne pourra pas utiliser plus de 10 joueurs, sur l'ensemble de la saison. Ces joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 8 ou 10 joueurs les licenciés d'une « Ecole de Bowling » rattachée à ce club pour la saison.
- Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de deux joueurs de nationalité étrangère** sur l'ensemble de la saison.
- E. Dans chaque équipe, deux (2) joueurs de nationalité étrangère sont autorisés sur les pistes.

- F. Dans chaque équipe des divisions Nationales, un nombre maximum de trois (3) joueurs, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes, sous réserve des restrictions de l'article 2.2.2 du Livre administratif (mutations en cours de saison).
La limitation du nombre de mutés dans une équipe ne concerne pas les divisions régionales.
- G. Les remplacements sont libres.
Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.
Tout joueur ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, **lors d'une journée suivante**, dans une autre équipe du club de la division supérieure.
NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 régionale et la J1 nationale constituent une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et les J3.
Tout joueur inscrit dans une équipe et n'ayant pas évolué dans cette équipe peut être supprimé de l'équipe dans le logiciel de gestion de la compétition si nécessaire

Art. 3 - Déroulement de la compétition

- A. Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :
- | | |
|-------------------|--|
| Par match gagné | : 5 points |
| Par match nul | : 3 points |
| Par match perdu | : 1 point |
| Par match forfait | : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent) |
- B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- ✓ En Nationale 1 et Nationale 2
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1050 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 900 quilles.
 - ✓ En Nationale 3
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1020 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 870 quilles.
 - ✓ En divisions régionales :
 - Pour les quadrettes
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 120 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles.
 - Pour les quintettes
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 150 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles.
- C. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :
- ✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

D. En divisions régionales et en divisions nationales :

AUCUNE BOULE D'ENTRAÎNEMENT N'EST AUTORISÉE APRES LE DÉBUT D'UNE SÉRIE.

Art. 4 - Accessions et relégations

- A. En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.
- B. En division régionale, toute équipe de Régional ayant déclaré forfait pour une journée est reléguée d'une division supplémentaire à celle de son classement à l'issue du championnat, en fonction de la structure des divisions régionales
- C. Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	- Les 2 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 1. - Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. - Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	Calcul des quotas des équipes qui accèdent à la Nationale 3 : - La base de calcul est le nombre de participants hommes, de l'ensemble des divisions régionales, reconverti en nombre d'équipes de 5. - Les égalités sont départagées sur le nombre d'inscrits hommes de l'ensemble des divisions régionales, par rapport au nombre de licenciés hommes de la région. - Voir les tableaux en Annexe de ce règlement - Si une région a plus de poules de R1 que d'accession en N3, elle devra organiser une phase de barrage pour déterminer l'équipe qui montera en N3 au plus tard le 20 juin 2027 Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

- D. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, ou régionale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, jusqu'à la montée de la 3^{ème} équipe. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

- E.** Dans le cas où un club, en fin de saison, est maintenu dans une division nationale, ou régionale, renonce à son inscription, il est remplacé par le club relégué le mieux classé de cette même division. Le club ayant refusé son maintien est relégué la saison suivante d'une division supplémentaire à celle de son classement à l'issue du championnat
- F.** Dans le cas où un club relégué renonce à son inscription dans une division nationale, ou régionale, il est remplacé par le club relégué le mieux classé de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué d'une division supplémentaire à celle de son classement à l'issue du championnat
- G.** Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

Art. 5 - Lieux des compétitions

La CSNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

Art. 6 - Inscriptions

- A.** Pour les divisions régionales, les inscriptions d'un montant de 70 Euros par quadrette, ou 87.50 Euros par équipe de 5 doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs. La Ligue (ou CSR) détermine la date limite d'inscription et les modalités de règlement. La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales à la CSNB dès que celles-ci sont finalisées.
- A.** La ligue (ou CSR) peut fixer un montant de forfait (montant maximum 250 Euros par équipe de 5). Ce forfait est subordonné à la même disposition que celui des divisions nationales.
- B.** Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- C.** Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir à la CSNB par l'intermédiaire des clubs.
- D.** Lors du forfait d'une équipe dans une division nationale, une facture de 200€ sera émise et un avoir des lignes facturées sera également émis. Un seul forfait pourra être facturé par saison.
- E.** Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Une facture globale des 3 journées est envoyée en début de saison. Le règlement du montant des parties de chaque journée doit être effectué avant ladite journée à la CSNB. Si le règlement est effectué par chèque, il sera encaissé dans la semaine précédant chaque journée.

Art. 7 - Réclamation

- A.** Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club à la CSNB dans un délai de cinq (5) jours, accompagnée d'un chèque de 38 Euros.
- B.** Les litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres de la CSNB.
- C.** La structure d'appel est la CSNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

Art. 8 - Composition des divisions nationales

Se référer au site fédéral :

<https://www.ffbsq.fr/bowling/fr/competitions/calendrier-general/dames-hommes>

Art. 9 - Horaires des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALE 1,2 et 3

Samedi 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 14h00 à 17h45 (3 lignes)

Dimanche 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Art. 10 - Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.

La CSNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.



COMPOSITIONS DES DIVISIONS NATIONALES

NATIONALE 1
BC ALBI LE SEQUESTRE BCO COURBEVOIE BOWLING CLUB F 300 NORMANDIE CARPE DIEM EAGLES WITTELSHEIM LEOPARD GRAND QUEVILLY LES DRAGONS COLMAR SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ USC DCL

NATIONALE 2A
ANGERS BC ANGOULEME BOWLING CLUB ASSO SPORT ET LOISIRS BOWLING LIMOGES BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE ECOLE CLUB BLACK CAT JOCK CHANCE LES CIGALES BOWLERS DE PERTUIS LES SPEED BOWLS RCT BOWLING WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 2B
BC HOUDAN BOWLING CLUB DE LA BRUCHE BSC KINGS & QUEENS CBA REIMS BUDDY'S MBA REIMS TINQUEUX FIREBOWL ORLEANS SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE SLUC NANCY USC DCL VALENCIENNES BOWLING CLUB VALHALLA VIRE NORMANDIE

NATIONALE 3A
ACB AMIENOIS BC FLANDRES RN42 BC ROUEN LE DRAGON BC STRIKING BC TRIANGLE D'OR BCS WOLVES SAINT-MAXIMIN CREIL 1 BCS WOLVES SAINT-MAXIMIN CREIL 2 CHORUS EURO BOWLING FLANDRES STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ

NATIONALE 3B
BC FONTENAY CHAMPIGNY BC RAMBOUILLET BCE JOINVILLE BCO COURBEVOIE KINGS & QUEENS CBA REIMS 1 KINGS & QUEENS CBA REIMS 2 SCORPIONS BOWLING 1 SCORPIONS BOWLING 2 STRIKE BACK USC DCL

NATIONALE 3C
ASCAP MONTBELIARD ATSCAB BESANÇON BC CONTREXEVILLE BC DUCKY BESANÇON BC MONETEAU AUXERRE 1 BC MONETEAU AUXERRE 2 EUROPEEN BC THIONVILLOIS LES LIONCEAUX DIJON LES SNIPER'S DE WITTELSHEIM PIN BULLS

NATIONALE 3D
ASPTT NANTES 1 ASPTT NANTES 2 BC DE LA RANCE BC DE VANNES BC LES MENHIRS LANNION MORLAIX ROAZHON BC 1 ROAZHON BC 2 SNIPERS NANTES

NATIONALE 3E
BAD BOYS SAINT-LÔ BC CHALLANS BOWLING TOURS METROPOLE CHAURAY BC ECOLE DE BOWLING DE SAINT-LÔ FBC LES HERBIERS FLERS BOWLING IMPACT FUN BOWLERS MARCEY LES GREVES WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 3F
ASSO SPORT ET LOISIRS BOWLING LIMOGES BC DES JALLES ST MEDARD BONOBOWL'S BUXEROLLES BOWLING ADOUR BAYONNE FONTAINE BOWLING CLUB MESCHERS BC NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE PAU BCA 64 STRIKE 40 ST PAUL LES DAX STRIKERS BC

NATIONALE 3G
ARA LYON BC BRESSAN BERMUDES BC BOWLERS DES DÔMES CHAROLAIS BULLS RES WOLVES AIX LES BAINS SB CHAMBERY STARBOWLERS AVERMES MOULINS THE BULL BOWL'S TOP GONES LYON

NATIONALE 3H
ASPTT TOULOUSE BC CAISSARGUES BC D'AIX EN PROVENCE CANIBALS PERPIGNAN BC JOCK CHANCE LES SPEED BOWL MONACO BC NEW TEAM BC MARTIGUES NICE CÔTE D'AZUR UST BOWLING SAINT-TROPEZ

TABLEAU DES MONTEES CDC Régional VERS CDC National 3

HOMMES			CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2027-2028							
REGIONS	Nbre Joueurs du CDC Reg.	Nbre équipes de 5	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciées Hommes 2026	ajustement	2027/2028	
AUVERGNE-RHONE ALPES	208	42	2.076	2	0.076				2	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	188	38	1.876	1	0.876	1			2	BFC
BRETAGNE	140	28	1.397	1	0.397				1	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	160	32	1.597	1	0.597	1			2	CVL
GRAND EST	216	43	2.156	2	0.156				2	GRE
HAUTS DE France	210	42	2.096	2	0.096				2	HDF
ILE DE France	215	43	2.146	2	0.146				2	IDF
NORMANDIE	228	46	2.275	2	0.275				2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	308	62	3.074	3	0.074				3	NAQ
OCCITANIE	164	33	1.637	1	0.637	1			2	OCC
PAYS DE LA LOIRE	216	43	2.156	2	0.156				2	PDL
SUD	152	30	1.517	1	0.517	1			2	SUD
TOTAUX	2405	481	24	20	4	4		0	24	